

C¹_n 28/11/2019

ROSSI Lido

Saillans, le 27 novembre 2019

5, Ronde de Rieussec

26340 SAILLANS

04.75.21.54.45

Mairie de Saillans

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur,

Suite à une présentation publique du PLU nous avons constaté que les parcelles E 344 et E 379, situées en zone naturelle de loisirs ont été classées « terrains réservés » pour des jardins partagés et un aménagement des accès à la rivière Drôme.

La zone N correspond à des secteurs à protéger en raison notamment de la valeur des espaces naturels, de la qualité des sites et des paysages, de l'intérêt naturaliste ou écologique des milieux naturels rencontrés.

Situées à proximité du village, pas facile d'accès (RD 93), ces parcelles sont restées à l'état naturel et sauvage, avec une flore variée, des arbres imposants et aussi un refuge pour la faune.

Fleurs : Thym, lavande, affilante de Montpellier, lys blanc, la marjolaine, l'héllébore fétide, la pervenche, la globulaire, orchidées, chèvre feuille ...

Arbres et arbustes : érables planes et champêtre, peupliers noirs et blancs, tilleuls, pins sylvestres, sapins, aulnes, saules, frênes, genévriers, aubépines, argousiers, sumac, acacias, charmes, troène...

Les deux parcelles sont séparées par un ancien canal bordé de grands arbres. Sur la parcelle E379 il y a une clairière où se trouve mon jardin d'environ 200m². Sur la parcelle E344 se trouve, en grande partie la végétation citée ci-dessus. Ces parcelles sont inondables, il s'agit de ripisylves à protéger car elles sont les dernières sauvages si près du village.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, nous vous présentons, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, nos sincères salutations.

Lido ROSSI

Annexe : 1 plan de situation

1 article du SMRD

vendredi 1^{er} novembre 2019 - PAGE 3

S

RIVIÈRE DRÔME

PRÉSERVER L'ESPACE DE LA RIVIÈRE

« Pour fonctionner correctement, une rivière a besoin d'un espace dans lequel elle puisse divaguer, perdre sa puissance lors des crues tout en créant des mosaïques de milieux et d'habitats garants d'un patrimoine naturel riche et varié » explique le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD).

Sur la Drôme, considérée comme l'une des dernières rivières sauvages d'Europe, la Commission Locale de l'Eau travaille depuis 5 ans à la délimitation d'un espace qui puisse concilier les besoins naturels de la rivière avec les activités des populations qui vivent sur ses berges.

Cette démarche, qui a laissé une

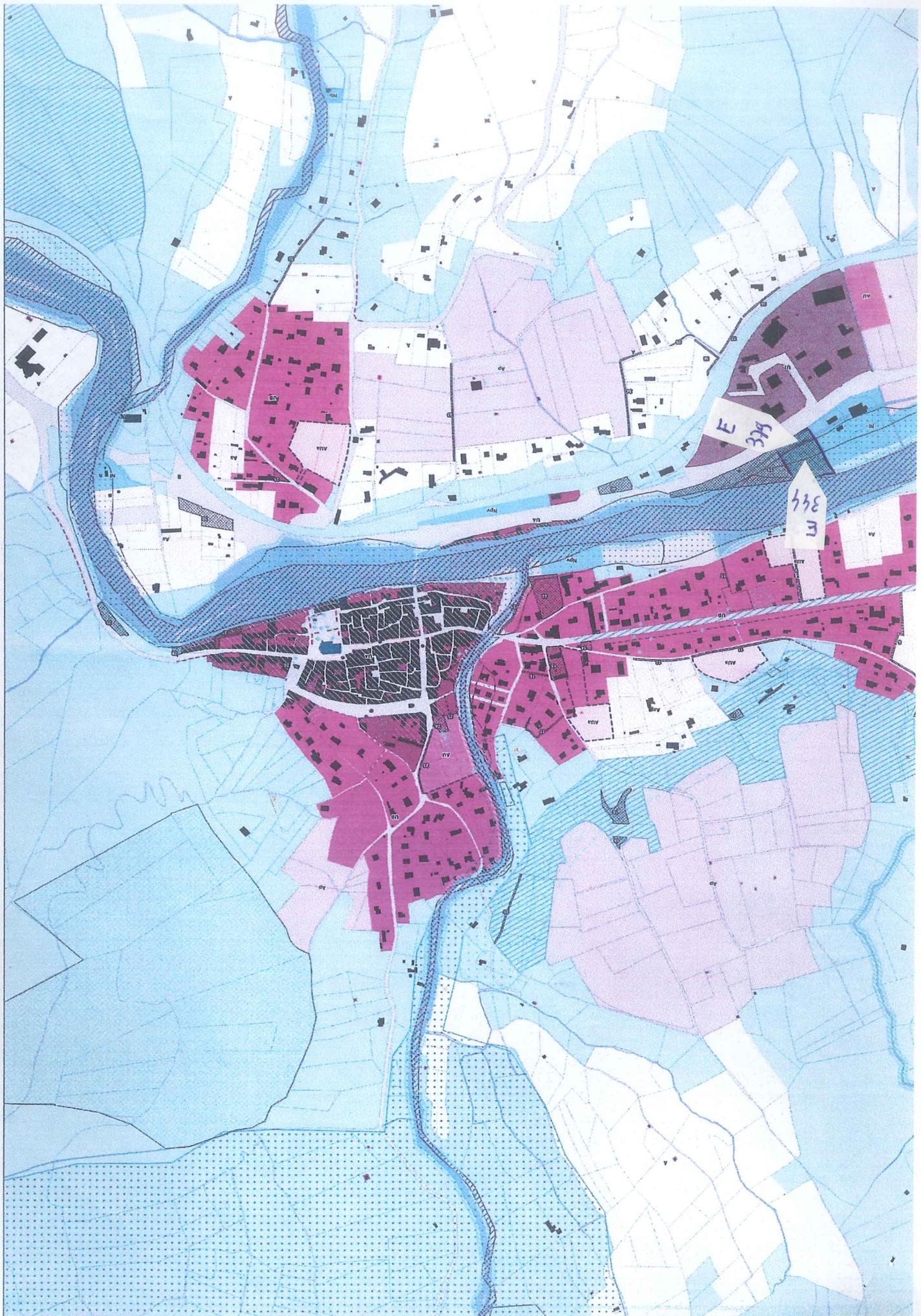
grande place aux échanges et à la concertation a abouti, en juin dernier, à une validation par la CLE de la délimitation d'un espace « fonctionnel » des rivières Drôme et Bez.

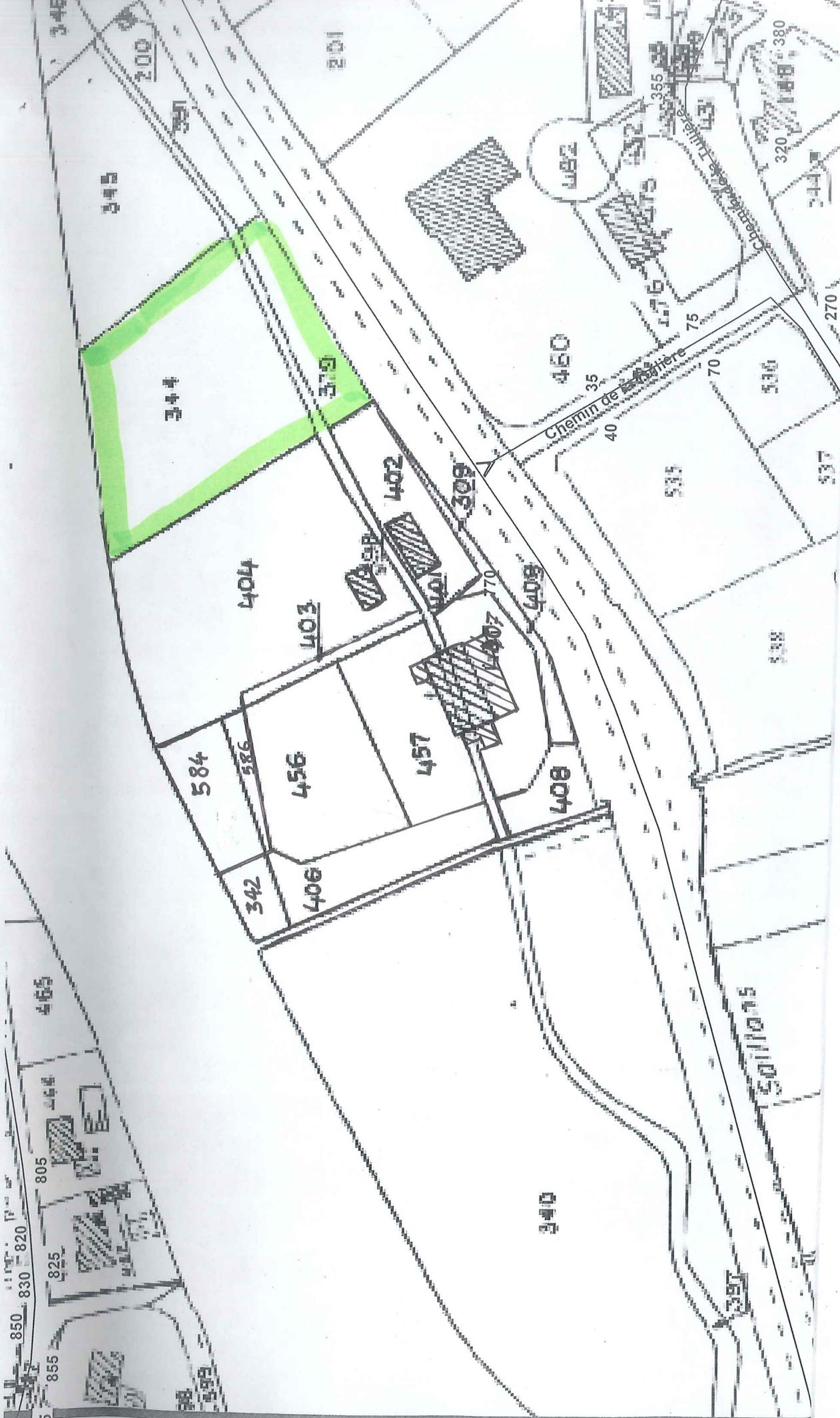
Cette cartographie est accompagnée d'un ensemble d'objectifs de gestion et d'un programme d'action à mettre en œuvre dans le cadre du SAGE.

Pour une demande d'informations sur ce sujet, vous pouvez contacter :

Claire Eme, chargée de mission révision du SAGE, au 04 75 21 85 23 ou par mail c.eme@smrd.org

Chrystel Fermond, directrice du SMRD, au 04 75 21 85 25 ou par mail c.fermond@smrd.org





345

200

345

344

201

452

460

380

320

270

75

Chemin de la Sablière

35

40

70

536

402

309

404

403

401

407

408

584

586

456

457

408

342

406

465

805

830

820

855

825

340

501/10/15

357